



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENU	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
M. François NOWOTNY	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Christine MASSU	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel FORQUET	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un directeur des services économiques et de l'enseignement supérieur

La Communauté d'agglomération du Grand Dijon est dotée de la compétence développement économique, compétence stratégique et primordiale pour renforcer l'attractivité et le développement du territoire de l'agglomération dans une période particulièrement délicate.

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des leviers d'action majeurs du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité. Il convient de renforcer les synergies entre ces domaines. La création d'un poste de Directeur des services économiques et de l'enseignement supérieur doit permettre d'atteindre cet objectif.

Le titulaire du poste aura en charge, sur un mode partenarial :

- de proposer et piloter la mise en oeuvre de la politique et des orientations stratégiques en matière de développement économique et de renforcement de l'enseignement supérieur,
- d'accompagner les projets d'implantation, de création, de restructuration et de développement d'entreprises,
- de renforcer les relations entre les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et des entreprises, avec notamment pour objectif une meilleure adéquation entre l'offre de formation, les ressources humaines et les attentes des entreprises,
- d'animer des réseaux de partenariat public-privé favorisant l'innovation économique.

Ce poste d'administrateur territorial hors classe, assumant les fonctions de Directeur des services économiques et de l'enseignement supérieur, a été déclaré vacant auprès du CDGFPT 21, le 13 mars 2009. Néanmoins, il nécessite une expérience significative du monde de l'entreprise pour appréhender au mieux les stratégies de développement des sphères économiques privées, ainsi qu'une connaissance pointue des acteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, de l'insertion et de l'emploi.

La conjugaison de ces compétences ne trouve pas couramment dans les emplois de fonctionnaires du secteur public local. Dès lors, aucune candidature statutaire n'est parvenue aux services du Grand Dijon. Il est en conséquence proposé de recourir au recrutement d'un agent contractuel.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er juin 2009 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de Directeur des services économiques et de l'enseignement supérieur ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des administrateurs hors classe et de rendre l'agent éligible à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et la prime de rendement des administrations centrales, en application de la délibération du 26 juin 2008 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Convocation envoyée le 7 mai 2009
Publié le : 15 MAI 2009
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président


COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND DIJON
Pierre RIBETICH
10 - 21071

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009

